



Le gouvernement a, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales mises devant le fait accompli, décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Elle s'applique au 1er janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire.

Dès l'annonce de cette mesure, nos organisations l'ont dénoncé et demandé son retrait.

En effet, cette disposition va pénaliser durement les agents de la Fonction publique contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subiront de fait, une baisse de salaires comme s'ils étaient « coupables d'être malades ». Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles, déjà sans précédent, dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations par les pensions...

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires, garant de l'égalité de traitement et d'une volonté de stigmatiser les agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public dans des conditions pourtant parfois difficiles.

Si le gouvernement entend réduire les congés de maladie, nos organisations considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail.

Les organisations CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA demandent solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace.

Paris le 14 février 2012